

LE PLATEAU DE LA MONSE : ENTRE PAYSAGES ET ALPAGES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | |
|--|--|
| Titre | Le plateau de la Monse : entre paysages et alpages |
| Sous-titre | Randonnée à la découverte de la saison d'alpage |
| Descriptif de l'activité | Stéphane Currat, accompagnateur en montagne, invite à une randonnée d'une journée sur le plateau de la Monse. On y découvre un ancien chemin muletier et un exceptionnel mur en pierres sèches, le chalet et la chapelle de la Monse. Les traditions liées à la saison d'alpage, tel que le tavillon, seront aussi évoquées. |
| Dates | Samedi 18 août 2018 |
| Horaire | 9h15 – 14h30 |
| Lieux du rendez-vous | Office du tourisme de Charmey |
| Lieux de l'activité | Charmey, plateau de la Monse |
| Programme indicatif | 09h15 Rendez-vous devant l'office du tourisme de Charmey et départ pour la randonnée en direction du plateau de la Monse. Retour au point de départ au plus tard à 14h30. |
| Matériel à prendre avec soi | Bonnes chaussures de marche, éventuellement bâtons télescopiques (quelques descentes soutenues), pique-nique et boisson pour le repas de midi, couvre-chef, lunette de soleil et crème solaire. |
| Sécurité | Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments. |
| Participants catégories et âges | <i>Dès 14 ans</i> |
| Nombres (min. – max.) | Minimum 8 adultes – maximum 15 personnes |
| Niveau | Marche de montagne, 3 heures de marche effectives, 5km, 250m de dénivellation |
| Option | Au rayon des saveurs de la région, un pique-nique, composé de produits labellisés Parc, peut être commandé. |

TRANSPORTS ET ACCÈS

| | | |
|---|---|---------------|
| Accès voiture et transports publics | Office du tourisme de Charmey, arrêt <i>Charmey</i> , <i>télécabines</i> , parking sur place | |
| Horaires des transports publics | Aller | |
| (le coût des transports publics n'est jamais inclus dans les tarifs de l'offre) | Bulle – Charmey | 08h48 – 09h11 |
| | Retour | |
| | Charmey – Bulle | 14h43 – 13h13 |
| Covoiturage | Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888 | |

TARIFS

| | |
|---------------------------|---|
| Tarif | Dès 14 ans, 60.- |
| Paquet pique-nique | Au rayon des saveurs de la région, un pique-nique, composé de produits labellisés Parc, peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. La variante avec viande au prix de 16.- : 100g de Gruyère AOP* ou Etivaz AOP*, 100g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie**, un ballon de pain et un fruit. La variante végétarienne au prix de 14.- : 100g de Gruyère AOP* ou Etivaz AOP*, 100g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier *, un ballon de pain et un fruit. <i>*produits labellisés Parc</i> <i>** produits labellisés Parc ou d'une marque régionale du Parc</i> |

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

| | |
|---------------------|---|
| Inscription | Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888 Dernier délai d'inscription : le jeudi 16 août à midi |
| Confirmation | La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier. |
| Paiement | Paiement sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement sur place (bulletin de versement envoyé par le Parc). La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc. |
| Annulation | En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité. En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité. En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé. |
| Assurances | Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels. |